



Formation pharmacie pendant le temps de travail

Par **Cayinne**, le **31/03/2016** à **10:12**

Bonjour,
Je suis en CDI, et je travaille à temps plein en tant que préparatrice en pharmacie.
Récemment on m'a proposé de suivre une formation à l'extérieur de ma ville, formation de plusieurs jours.
Cette formation non obligatoire, concerne une grande marque pharmaceutique, et ce sera pour moi une première. La marque prend en charge les frais d'hôtel, de train et de restauration.
Mon inquiétude est que mon patron ne veut pas me payer les heures comme si je travaillais à la pharmacie. Il demande un justificatif des heures pour cela.
Par exemple : Si je fais une journée de 8 heures à la pharmacie, et qu'en formation les cours durent 3 heures, je devrais rattraper 5 heures, ou elles seront perdues sur mon salaire. Il ne veut pas tenir compte des soins qui sont prodigués après et qui ne font pas partie des cours théoriques.
Pourtant, cette formation est faite pour avoir une parfaite connaissance des produits de soins de la marque, et pouvoir mieux les vendre à nos clients.
Ma question :
Est-il normal de perdre du salaire lorsque l'on suit une formation faite pour améliorer la vente des produits que l'on vend ?
Mon jour de repos tombant sur cette formation, quelles sont mes possibilités ?
J'aimerais beaucoup suivre cette formation mais si c'est pour avoir une perte de salaire... j'espère que vous pourrez m'aider dans ma décision

Par **morobar**, le **31/03/2016** à **17:21**

Bonjour,
L'employeur finance les formations qu'il décide. Il a un budget réglementaire pour cela. Il pourrait parfaitement vous imposer de souscrire des CP pour suivre la formation en question.
Si vous voulez la faire financer il faut passer par le CIF.